



N/Réf : 072.26 ES/KL UFAS

## Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale Union Fédérale de l'Action Sociale

### Déclaration liminaire CGT Action Sociale du 22 mai 2026 Fusion des accords CHRS

Le ministère du Travail et des Solidarités a annoncé une augmentation du Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance (SMIC) au 1<sup>er</sup> juin 2026. Celui-ci va augmenter de 2,41% pour s'établir à 1867,02€ brut.

Et vous NEXEM, qu'avez-vous prévu comme augmentation pour les salarié.es du champ de la CCNT66/CHRS. Comme d'habitude RIEN ! ? Autant vous dire que la CGT UFAS ne peut accepter cet état de délabrement financier et budgétaire dans le périmètre 66/79 et dans le cadre de cette fusion administrée. Nous avons fait des propositions d'accords que vous n'avez même pas daigné étudier en instance.

Concernant la fusion 66/CHRS, vous NEXEM, vous vous contentez par la voix de votre président de faire le 5 mai 2026, un communiqué de presse quant à la fusion des CHRS, ou vous dites que vous avez « régulièrement alerté les administrations (...) sur les conséquences financières et organisationnelles » de cette fusion. Mais à l'approche de l'échéance, « aucun pilotage effectif, aucune coordination interministérielle, aucune compensation financière ni aucune réponse opérationnelle n'ont été apportés ».

« Dans ce contexte, Nexem refuse que les structures qu'elle représente soient tenues pour responsables des effets induits par une réforme qu'elles n'ont ni décidée ni pilotée, ni qu'elles soient contraintes d'en assumer seules les conséquences financières »,

Vous demandez « instamment une reprise en main immédiate et effective du dossier par l'État, une clarification des responsabilités et la mise en place d'un financement intégral des surcoûts induits ». « Nous mènerons toutes les actions nécessaires pour y parvenir ».

Mais quel culot, comment pouvez-vous faire un tel communiqué alors que ça fait 4 ans et 9 mois que ce point est à l'ordre du jour de chaque CMP 66/CHRS. Que plusieurs organisations syndicales, dont la CGT, ont proposé des avenants sur cette fusion que vous avez balayé d'un revers de main. Mais comment ne pas prendre cela pour un « enfumage » à 3 mois de l'échéance.

**Force est de constater que votre immobilisme a participé amplement à plonger les négociations collectives dans une grande confusion pour les partenaires sociaux et les salarié.es (de l'entreprise à la branche).**

Toutefois, il est aussi possible de concevoir ou interpréter votre communiqué de presse comme un « acte de révolte » et une main tendue vers le paritarisme et les propositions de la CGT UFAS ainsi que des organisations syndicales représentatives.

Certes si comme nous, vous renvoyez la majeure partie de la responsabilité de la fusion, de son organisation, de ses financements et de ses conséquences, etc ... à l'état, faudrait-il y voir un engagement commun vers un accord paritaire ? Bien que pour appréhender au mieux et clairement la situation actuelle de cette fusion, votre communiqué de presse du 5 mai nécessite une explication de divers points.

**La CGT UFAS attend donc des réponses de votre part et œuvrera à une négociation loyale et sérieuse au bénéfice du secteur des CHRS.**

**FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE**

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex / Tél : 01 55 82 87 52  
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL / M° : Porte de Montreuil  
Site internet : <http://www.cgt-sante-action-sociale.fr> / e-mail : [ufas@sante.cgt.fr](mailto:ufas@sante.cgt.fr)